

EDITO

Chères adhérentes, chers adhérents,

La rentrée est là, avec son lot de nouveautés, de discussions et d'actualités souvent intenses.

Comme chaque année, cette période marque un retour à un rythme plus soutenu pour la vie associative, et nous avons été heureux de rencontrer un bon nombre d'entre vous lors des temps forts que sont les foires de Châlons et Sedan.

Il en est de même pour les débats qui animent notre société et parmi les sujets qui reviennent régulièrement dans l'actualité, la question de l'avenir du système de retraite occupe une place importante.

Il est vrai que le contexte économique, démographique et social soulève de nombreuses interrogations : équilibre budgétaire, évolution du nombre de cotisants, allongement de la durée de vie... autant d'éléments qui influencent le fonctionnement de notre modèle de retraite par répartition.

En tant que retraités, nous sommes conscients de ces réalités. Si des ajustements doivent être envisagés, il est nécessaire qu'ils se fassent dans un esprit de dialogue avec équité et transparence. Il est, par exemple, essentiel de prendre en compte dans ce débat, le rôle structurant que prennent les retraités au sein de la société : bénévolat, engagement associatif, soutien familial....

Par ailleurs, certains projets en discussion, comme la possible suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions remplacées par un forfait annuel, pourraient avoir un impact sur nos finances. Il est donc plus que jamais important de rester bien informés et de nous tenir prêts à faire les choix qui s'imposent en connaissance de cause.

Rester informés, s'entraider, partager nos expériences et avancer ensemble : c'est ainsi qu'avec notre association nous aborderons ensemble l'avenir avec confiance et sérénité, quelles que soient les futures évolutions.

Un bulletin d'informations paraîtra le mois prochain, consacré notamment à la lutte contre l'isolement social, mais aussi aux aides et dispositifs disponibles – comme le chèque énergie ou la Complémentaire Santé Solidaire – avec des conseils pratiques pour vous orienter vers les bons interlocuteurs.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Evelyne Verpillier
Présidente

SOMMAIRE

P.1 : Edito

P.2 : Foires de Châlons et Sedan
Réductions Crédit Agricole

P.3-4 : Stage Centaure et Loisirs

P.5-6 : Rester chez soi le plus
longtemps possible
Devenez Bénévole



FOIRE DE CHALONS 2025

Notre association, en collaboration avec le SDAE 51, a organisé une conférence sur le thème de l'Intelligence Artificielle au service des Seniors. Cette conférence, animée magistralement par Sébastien BIAUDET, a réuni plus de 200 personnes.

Sébastien BIAUDET a fait preuve de beaucoup de pédagogie pour nous parler de l'IA dans un langage compréhensible par tous. Il nous a fait part de tous les avantages apportés par l'IA aux Seniors, sans omettre les craintes que soulèvent ces nouvelles technologies. Vous pouvez retrouver les moments forts de cette conférence sur le site internet d'INITIATIV'Retraite : www.initiativ-retraite.fr

Votre association était également présente sur son stand situé sur le CAMPUS SENIORS de la ville de CHALONS EN CHAMPAGNE. Les bénévoles d'INITIATIV'Retraite 51-08 ont pu y rencontrer de nombreux adhérents et futurs adhérents.



FOIRE DE SEDAN 2025

Notre association était présente sur la foire en partageant le stand de la MSA 51-08-55

La Foire retrouvait ses racines avec la présence des bovins et ovins absents l'an passé pour cause de fièvre catarrhale.

Merci aux adhérents qui nous ont fait l'honneur de passer à notre stand pour saluer nos bénévoles et participer à la tombola.



Les gagnants de la tombola des Foires de CHALONS et SEDAN sont

Monsieur Christian BOUY de WITRY LES REIMS
Madame Lysiane WEIRIG de VOUZIERES

CREDIT AGRICOLE DU NORD EST

Réductions tarifaires pour les adhérents d'INITIATIV'Retraite 51-08

Pour rappel, l'adhésion à INITIATIV'Retraite 51-08 vous permet d'obtenir de nombreux avantages auprès du Crédit Agricole Nord Est :

COMPTES ET CARTES

CARTES BANCAIRES

-30% sur la cotisation annuelle de la 1^{ère} carte Mastercard GOLD ou Visa Premier

-50% sur la cotisation annuelle de la 2^{nde} carte du même compte

MA BANQUE AU QUOTIDIEN

-20% sur la cotisation mensuelle de la formule Ma Banque au Quotidien Essentiel (qui comprend une carte Mastercard Classique)

-30% sur la cotisation mensuelle de la formule Ma Banque au Quotidien Premium (qui comprend une carte Mastercard Gold)

-20% sur les produits en cours si vous avez déjà souscrit un compte à composer ou un compte service auparavant

COFFRES

-50% sur le prix annuel

EPARGNE

-20% sur les droits de garde des comptes titres (ordinaires, plan Epargne Action ou Plan d'Epargne Boursière)

SUCCESSION

-50% sur les frais de traitement des dossiers de succession

ASSURANCES

-20% sur les nouveaux contrats PACIFICA (Santé, Automobile, Habitation, GAV, 2 roues, Caravane, Plaisance)

ABONNEMENTS UNI-MEDIAS

3 numéros gratuits sur la 1^{ère} année d'abonnement à 2 magazines au choix (Merci pour l'info, Santé Magazine, Maison Créative, Détente et jardin, Régál et détours en France)

PLUS DE DETAIL SUR LE FLYER CI-JOINT

CONSEIL : Contacter chaque année votre conseiller pour choisir la meilleure offre correspondant à vos besoins et renouveler vos avantages sur présentation de la carte adhérent.



STAGE « CENTAURE » 2025

A ne pas manquer.... Une invitation gratuite à un stage CENTAURE offert par GROUPAMA NORD EST.

Ce stage de conduite se déroule sur une journée dans le centre CENTAURE d'HENIN BAUMONT. Dans un environnement unique pour mieux appréhender la route, ce stage favorise la prise de conscience des risques de la conduite automobile par le vécu : mise à niveau du code de la route, conduite sur route glissante, freinages d'urgence, maîtrise de l'ABS, l'ESP....

Cerise sur le gâteau : à la suite de ce stage, les assurés GROUPAMA bénéficient d'une remise sur leur franchise de 528 € utilisable pendant 5 ans.

Ce stage est ouvert à tous les adhérents INITIATIV'Retraite 51-08. Il se déroulera le **8 Novembre au départ de REIMS** ou le **13 Décembre au départ de RETHEL**.

Bulletin d'inscription ci-joint, à nous retourner

15 mai 2025 visite du vieux Lille et musée de la Piscine de Roubaix

40 adhérents sont partis de bon matin pour une visite guidée du vieux Lille, mais la circulation intense a occasionné du retard pour les deux visites qui ont de ce fait été écourtées. Les participants ont néanmoins apprécié cette sortie.



LES LOISIRS PROPOSES EN 2025 :

DEJA PASSES :

24 avril 2025 visite de la ville de Châlons en Champagne et soirée théâtrale à la Comète

Par une agréable journée, environ 20 adhérents ont pu découvrir la ville, les jardins et faire une balade sur les canaux, puis ont terminé l'après-midi autour d'un cocktail dinatoire et apprécier la pièce de théâtre à la Comète jouée par d'excellents acteurs. Journée découverte fort appréciée.



12 juin 2025 visite du musée de l'Aéronautique de Bétheny, des anciens Docks Rémois et du Mausolée de Bourgogne

28 adhérents ont découvert et participé à des visites de lieux riches d'histoire qui se sont déroulées sur la journée entrecoupée d'un repas pris dans la bonne humeur.



Du 20 au 27 juin 2025 voyage sur la route des capitales de l'Est

49 adhérents se sont envolés de Paris et ont été accueillis à PRAGUE par un guide accompagnateur. Les lieux emblématiques des villes de PRAGUE, VIENNE, BRATISLAVA, BUDAPEST ont été visités, avec une promenade nocturne en bateau sur le Danube. Ils ont fait un agréable séjour qui a été apprécié par sa diversité et la beauté des villes.



11 septembre 2025 Visite de Charleville Mézières

19 adhérents ont découvert Mézières ville riche d'histoire puis Charleville avec le musée Rimbaud et sa célèbre place Ducale. Visite appréciée de tous et journée fort agréable.



Les comptes rendus de ces sorties et les albums photos se trouvent sur le site internet.

A VENIR :

Plusieurs spectacles et voyages sont encore accessibles. Vous trouverez les bulletins d'inscription et les descriptifs sur le site d'INITIATIV'Retraite

Sortie théâtrale parisienne les 16 et 23 Novembre 2025 : Pour assister à la comédie culte « La vérité » au théâtre Edouard VII.

Spectacle « LE ROI SOLEIL » au Milleium d'Epernay le 29 Novembre. Les inscriptions sont closes.

Voyage au Portugal du 22 au 29 Mai 2026 ou du 26 Mai au 2 Juin 2026. Un beau voyage qui vous mènera de Porto à Lisbonne.

Spectacle « Les Sarrybiens » au centre des congrès de Reims le 31 janvier 2026 et 1^{er} février 2026

Bulletin d'inscription ci-joint, à nous retourner

IMPORTANT : les informations des sorties sont diffusées via des lettres d'information « spéciales loisirs » diffusées par courriel, mais vous avez la possibilité de les recevoir en version papier en faisant la demande auprès de notre secrétariat.

Les membres de la commission organisent et proposent des sorties découvertes, spectacles et voyage qui ravissent les participants, alors n'hésitez pas à y participer, c'est toujours un plaisir de se retrouver et ainsi faire connaissance d'adhérents d'INITIATIV'Retraite 51-08.

Enfin, de nombreux partenaires et tout particulièrement HOMAIR et ODALYS vous proposent toute l'année des locations de camping, appart'hôtel ou hôtel-Résidence pour vos vacances d'été ou d'hiver à des prix très avantageux. Plus d'infos sur le site internet.



RESTER CHEZ SOI LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE

Rester vivre chez soi aussi longtemps que possible est le souhait de plus de 90% des retraités. Mais ce désir se heurte souvent à la réalité : la plupart des logements ne sont pas adaptés à la perte d'autonomie, et les travaux d'aménagement coûtent cher. Heureusement, il existe des aides...

Financer ses travaux grâce à MaPrimeAdapt

MaPrimeAdapt finance les travaux d'adaptation et d'accessibilité du logement. Un guichet unique géré par l'Anah centralise les démarches. Ma PrimeAdapt couvre une large palette de travaux.

Qui peut toucher la prime ?

Elle est accessible aux propriétaires occupants et aux locataires du parc privé pour leur résidence principale, sans condition d'ancienneté, située en France (métropole ou outre-mer). Les locataires doivent demander une autorisation préalable à leur bailleur, par lettre recommandée avec avis de réception, l'absence de réponse sous 2 mois valant acceptation. De leur côté, les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier d'une aide spécifique : l'aide aux travaux pour l'autonomie de la personne, qui est accordée sans conditions de ressources pour le bailleur, mais est soumise à des conditions de handicap ou de perte d'autonomie du locataire.

MaPrimeAdapt est versée aux personnes de 70 ans et plus, sans condition de perte d'autonomie, ainsi qu'à celles âgées de 60 à 69 ans en situation de perte d'autonomie précoce. Contrairement à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui est réservée aux personnes les plus dépendantes (évaluées en groupe iso-ressources – GIR – de 1 à 4), MaPrimeAdapt peut être obtenue dès 60 ans par des bénéficiaires classés en GIR 5 ou 6 et encore capables d'accomplir seuls les actes essentiels de la vie courante. Les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, doivent justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 50 % ou

percevoir la prestation de compensation du handicap (PCH).

Enfin, MaprimeAdapt est soumise à des conditions de ressources. Le propriétaire occupant ou le locataire doit disposer de revenus « modestes » ou « très modestes ». L'Anah retient le revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition. Les plafonds de ressources, identiques à ceux de MaPrimeRénov', sont révisés chaque année.

Plafond de ressources à ne pas dépasser (hors Ile de France)

Nombre de personnes du foyer fiscal	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
1	Jusqu'à 17 173 €	Jusqu'à 22 015 €
2	Jusqu'à 25 115 €	Jusqu'à 32 197 €
3	Jusqu'à 30 206 €	Jusqu'à 38 719 €
4	Jusqu'à 35 285 €	Jusqu'à 45 234 €

Quel est le montant de l'aide?

La subvention couvre 70 % du coût des travaux pour les ménages aux revenus « très modestes » et 50 % pour ceux aux revenus « modestes », dans la limite de 22 000 € dépensés (soit 15 400 € ou 11 000 € de prime au maximum). Attention, il s'agit d'un plafond hors taxes (la TVA n'est donc pas financée) et les dépenses de travaux doivent représenter au minimum 1 000 € HT. En plus de MaPrime Adapt, le financement peut être assuré en tout ou partie par des aides locales (du centre communal d'action sociale, d'associations comme France Parkinson, etc.). MaPrimeAdapt se cumule aussi avec la PCH Aménagement du logement, MaPrime Rénov, Ma Prime Logement Décent et l'APA.

Jusqu'à 10 000 € d'aide pour rendre accessible un hall d'immeuble.

En copropriété, le syndic peut demander MaPrimeAdapt pour financer des travaux d'accessibilité dans les parties communes de l'immeuble (installation de mains courantes, rampe d'accès, porte d'entrée motorisée, etc.). La subvention peut atteindre 10 000 € par hall d'entrée (50 % des dépenses plafonnées à 20 000 €). Les travaux doivent d'abord être votés en AG et payés par les copropriétaires, selon leur quote-part.



Quelle est la marche à suivre ?

Contactez un conseiller France Rénov via un espace conseil (france-renov.gouv.fr) ou une maison France Services (france-services.gouv.fr). Il vous orientera gratuitement vers un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) autonomie, agréé ou habilité par l'Anah, et spécialisé dans l'adaptation des logements. Son intervention est obligatoire dès la création de votre dossier sur monprojet.anah.gouv.fr (ou en version papier). Il vous accompagnera tout au long du projet : définition des travaux, montage des dossiers de financement et demande de paiement. Ses prestations sont financées par une subvention complémentaire : 350 € TTC pour un forfait de base, 600 € TTC pour un accompagnement complet et 800 € TTC avec, en plus, l'intervention d'un ergothérapeute.

Quand lancer les travaux ?

L'AMO va commencer par une visite de votre domicile, parfois avec un ergothérapeute selon votre situation, pour identifier les aménagements nécessaires (cuisine adaptée...). Ce diagnostic débouche sur un projet personnalisé, éventuellement en plusieurs étapes. Vous restez libre de choisir les travaux à réaliser.

Dans le cadre d'un accompagnement complet, l'AMO estime le coût des travaux, identifie les autres financements possibles, sélectionne les entreprises, gère les devis, planifie et suit le chantier jusqu'à la réception et contrôle les factures. Vous (ou l'AMO) devez déposer la demande de subvention sur monprojet.anah.gouv.fr (ou l'envoyer en version papier), avec le diagnostic et les devis. Après l'accord de l'Anah, vous pouvez lancer les travaux avec les artisans choisis. Une fois ceux-ci terminés, vous (ou l'AMO) réclamez le versement de l'aide

Le crédit d'impôt pour adapter le domicile est recentré

Les ménages aux revenus « intermédiaires », qui dépassent les plafonds de MaPrimeAdapt, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour financer des travaux d'adaptation de leur résidence principale. Par

exemple pour installer une douche à l'italienne à la place d'une baignoire ou des W.-C. surélevés. Ce dispositif s'avère moins avantageux que MaPrimeAdapt et concerne moins de travaux. De plus, il est impératif qu'une personne en situation de perte d'autonomie (GIR 1 à 4) ou de handicap fasse partie du foyer fiscal. Le crédit d'impôt s'élève à 25 % des dépenses TTC (prix d'achat de l'équipement et main-d'œuvre facturés par l'entreprise), retenues dans la limite de 5 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée, ou de 10 000 € pour un couple marié ou pacsé imposé en commun. Ce qui correspond à un crédit d'impôt maximal de 1 250 € pour une personne seule et de 2 500 € pour un couple. Ce plafond, pluriannuel, tient compte des dépenses sur une période de 5 ans glissants. En revanche, si vos revenus dépassent les plafonds « intermédiaires », vous ne pouvez bénéficier ni de MaPrimeAdapt ni de ce crédit d'impôt.

DEVENEZ BENEVOLE

Vous avez désormais un peu de temps libre, c'est avec grand plaisir qu'au sein d'INITIATIV'Retraite 51-08 nous vous accueillerons pour compléter l'équipe de bénévoles.

Quelles que soient vos compétences et vos envies, il y a une place pour vous !

Alors n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous transmettant un message sur la boîte mail :

Initiativ.retraite5108@gmail.com

